



Suite a une agression iit de 20jours

Par **aiside**, le 12/03/2011 à 12:49

Bonjour,

je me suis fait agresser plusieurs coup de poing un au menton et deux au niveau de l'oreille droite j'etais au volant de ma voiture donc j'ai reçu les coups donc hospital et police j'ai subi un examen de l'oreille par un ORL surdité de l'oreille droite je dois faire une irm.

donc je suis en itt donc arrêt de travail j'ai déposé plainte avec itt de plus de 20 jours

j'aurais une perte de salaire compte tenu de mon arrêt ensuite le médecin ne sait pas si ma surdité est passagère ou irréversible que dois-je faire j'ai des vertiges et acouphènes merci

Par **corima**, le 12/03/2011 à 19:10

Que devez-vous faire ? Mais à quel niveau ? Vous savez qui vous a agressé ? Vous avez-elle porté plainte ?